

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, j'ai tenu pour acquis que suite à la requête du Nouveau parti démocratique il n'y aurait pas de débat en 2^e lecture sur la loi sur l'accès à l'information, croyant qu'il était pressé de voir ce projet de loi envoyé en comité. Je veux répéter que ce bill est toujours prioritaire pour nous, et que s'il veut absolument le débattre, il suivra immédiatement la loi sur les postes pourvu que cela se fasse avant le 21 novembre. Cependant, je tiens à lui signaler ce que je lui disais hier, savoir que nous attachons également une grande importance à la loi sur les salaires des juges et que nous entendons, à défaut d'entente avec son parti, saisir la Chambre de ce projet de loi au cours des prochains jours.

[Traduction]

M. Beatty: Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos des travaux de la Chambre. La semaine dernière j'ai demandé au leader du gouvernement si, pour faciliter le débat de la deuxième lecture du bill C-42, le bill constituant la Société des Postes, le ministre était disposé à renvoyer au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires les dispositions ayant trait aux pouvoirs de réglementation de la société de la Couronne, comme l'a recommandé le rapport du comité déposé à la Chambre en juillet. Comme on peut le voir à la page 4521 du hansard, le leader du gouvernement a répondu ainsi à ma question:

Madame le Président, je vais en parler au ministre des Postes (M. Ouellet) dès que possible. Mais nous préférons beaucoup que le bill soit, si possible, renvoyé immédiatement au comité.

Le ministre a-t-il parlé à son collègue, le ministre des Postes (M. Ouellet) et le gouvernement accepte-t-il de donner suite à la demande du comité permanent mixte, soit que les dispositions ayant trait aux pouvoirs de réglementation soient renvoyées au comité à la deuxième lecture, au moment où le comité des prévisions budgétaires en général fera un examen approfondi du bill constituant cette société de la Couronne.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BUSSIÈRES—CORRECTION APPORTÉE À UNE RÉPONSE
DONNÉE À LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'aimerais me prévaloir d'un rappel au Règlement pour corriger un fâcheux *lapsus linguae* que j'ai commis en répondant à la question du député de Témiscamingue (M. Tousignant). J'ai dit que dans les discussions que j'avais eues, j'avais consulté le ministre de l'Éducation, et je

La constitution

voudrais bien être clair en disant que c'est notre excellent collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), que j'ai consulté dans la préparation du projet de loi visant à retirer la loi sur les petits prêts.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'obtenir une confirmation du ministre des Postes (M. Ouellet) pour la simple raison que je ne lui ai pas exposé tout le problème, étant retenu par la planification des travaux de la Chambre. Mon collègue sait que nous n'avons pas siégé pendant quatre jours et que, dès mon retour, je me suis efforcé de conclure une entente avec les partis d'opposition pour la télédiffusion des débats en comité, et cela a requis tout mon temps.

Maintenant, je me propose de parler au ministre des Postes aujourd'hui même à ce sujet, et j'espère être en mesure de donner une réponse à mon honorable collègue plus tard aujourd'hui ou demain.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA
CIRCONSCRIPTION DE MISSISQUOI EN CELUI DE
BROME-MISSISQUOI

M. André Bachand (Missisquoi) demande la permission de présenter le bill C-620 intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Missisquoi».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Bachand: Madame le Président, la raison pour laquelle je présente ce bill, c'est que le nom de ma circonscription ne correspond pas à la réalité. Antérieurement, le nom de ma circonscription était Brome-Missisquoi, c'est devenu Missisquoi, et tous mes commettants l'appellent encore Brome-Missisquoi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—MOTION CONCERNANT LA
DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, après avoir consulté mes collègues, les leaders des autres partis à la Chambre, j'ai le grand plaisir d'annoncer à la